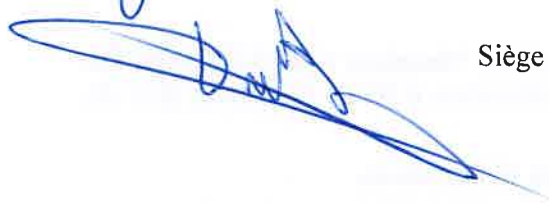


*Copie certifiée
conforme à l'original
le 01/09/23.*

la Gérance



HOLDING S A M Y B

Société civile

Au capital de 49 873,20

Siège social : 42 rue Edouard Vaillant 59540 CAUDRY

RCS Douai : 492 657 184

---oOo---

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente août à neuf heures,

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du gérant, Monsieur Yves BRICOUT, qui préside l'assemblée.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

- Modification des statuts suite à cession de parts sociales;
- Nomination d'un nouveau gérant
- Changement de dénomination
- Changement de siège social
- La délégation de pouvoir en vue des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de l'actuel gérant, Monsieur Yves Bricout, et le remercie pour le travail accompli.

Elle décide de nommer, pour une durée illimitée, au poste de gérant, **Monsieur GRATTEPANCHE Pierre**, né le 03/12/1972 à Douai, demeurant 2022 chemin de Jérusalem à Hénin Beaumont (62110), de nationalité française, à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 16 des statuts.

Monsieur Pierre GRATTEPANCHE prend donc maintenant la présidence de cette assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société, soit **2P2G**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la cession de parts intervenue ce jour entre Messieurs Yves Bricout et Aranud Bricout qui ont cédé la totalité de leurs parts sociales à Messieurs Pierre GRATTEPANCHE, Paul GRATTEPANCHE et à la société « **2P2G** », anciennement dénommée « HOLDING SAMYB »:

Elle décide donc de modifier l'article **7-CAPITAL SOCIAL**, qui devient :

Le capital social est fixé à la somme de 49 873,20 €.

Il est divisé en 54 210 parts égales de 0,92 Euros chacune, numérotées de 1 à 54 210, souscrites par les associés et qui leur sont attribuées, à savoir :

Monsieur Pierre Grattepanche numérotées de 1 à 20 300	20 300 parts
--	--------------

Société 2P2G numérotées de 20 301 à 39 510	19 210 parts
---	--------------

Monsieur Paul Grattepanche numérotées de 39 511 à 54 210	14 700 parts
---	--------------

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social	-----
--	-------

Cinquante quatre mille deux cent dix part, ci	54 210 parts
---	--------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et établissement principal de la société au 2022 chemin de Jérusalem 62110 Hénin Beaumont à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés actuels de la société.

Monsieur Pierre GRATTEPANCHE



Monsieur Paul GRATTEPANCHE



Pour la société 2P2G
Monsieur Pierre GRATTEPANCHE



